



HAL
open science

À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions

Jean Davallon

► **To cite this version:**

Jean Davallon. À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions. Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva, Nov 2014, Lisboa, Portugal. halshs-01123906

HAL Id: halshs-01123906

<https://shs.hal.science/halshs-01123906>

Submitted on 5 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions

Jean Davallon

Professeur émérite, Centre Norbert Elias UMR 8562, Équipe Culture & Communication, université d'Avignon et des pays de Vaucluse

La patrimonialisation est le processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels, de sorte que ce collectif se trouve devenir l'héritier de ceux qui les ont produits et qu'à ce titre il a l'obligation de les garder afin de les transmettre.

À partir d'une analyse de textes et de situations concrètes s'étendant sur une période d'une quarantaine d'années, j'ai formalisé les principaux « gestes » qui assurent la réussite de ce processus¹. Ces gestes ne rendent pas compte de la diversité des pratiques propres à chaque cas de patrimonialisation, mais définissent les « conditions de félicité », pour parler comme les pragmatistes, permettant au processus de patrimonialisation de réussir et à une chose d'acquiescer le statut de patrimoine culturel ou naturel. Je me permets de les rappeler avant de commencer.

1. Le premier de ces gestes réside dans l'intérêt porté à l'objet par un collectif ou un groupe social plus ou moins large, plus ou moins organisé. Il se traduit par la reconnaissance (le sentiment) d'une « valeur » de l'objet, antérieurement à toute détermination précise de ses « valeurs ». À un moment donné, ce collectif va estimer qu'un bâtiment, une œuvre, mais tout autant un objet du quotidien, un outil, un savoir-faire, une pratique, une musique ou une danse, « possède quelque chose » qui fait qu'il doit être gardé. Reprenant le mot introduit par Umberto Eco (1993), j'ai proposé de qualifier de « trouvaille » cette expérience qui allie la perception d'un objet ordinaire, sans gloire, et le sentiment de « sublime du passé » ou de « beauté sublime » qu'il peut déclencher (Dulong, 1998 : 180 ; Godelier, 1998 : 239-243 ; Farge, 1989).

¹ J'ai repris le terme de « geste », que j'avais utilisé à propos de l'opérativité de la mise en exposition comme rituel de représentation, afin que, précisément, on distingue cet idéaltype des pratiques qui, elles, varient selon les types de patrimoine, selon les moments ou les situations (Davallon, 1986 ; 2006).

2. Le second geste correspond à la *production de savoir* sur l'objet et son monde d'origine. Il n'existe pas de reconnaissance d'un statut de patrimoine culturel qui se fasse sans mobilisation ou sans production d'un savoir servant à établir la nature et l'origine de l'objet qu'il soit matériel ou immatériel.

3. Le troisième consiste en la *déclaration du statut de patrimoine*. Un objet ne devient patrimoine qu'à partir du moment où il est déclaré comme tel. Cette déclaration est un acte performatif dont la forme peut varier, depuis la simple énonciation publique jusqu'à l'acte juridique ou administratif signant une procédure d'inscription ou de classement². La déclaration entraîne trois obligations *constitutives* du statut patrimonial : (i) l'obligation de garder les objets patrimoniaux matériels ou immatériels impliquant leur conservation ou leur sauvegarde ; (ii) l'obligation d'une mise à disposition symbolique de ces objets pour le collectif pour lequel ils font patrimoine et qui les considère comme un « bien commun » (Micoud, 1995 ; 2005) ; et (iii), l'obligation de les transmettre aux générations futures. Les quatrième et cinquième gestes concernent respectivement la mise en œuvre de ces deux dernières obligations.

4. Le quatrième geste est celui de l'organisation de l'*accès du collectif à l'objet patrimonial*. Il présuppose que les membres du collectif sont effectivement les bénéficiaires de l'existence de ce patrimoine et de son exposition (d'où la relation avec le premier geste). L'exposition est alors le rituel par lequel le public peut revivre le moment de la « trouvaille » et éprouver le sentiment de sublime. Elle rend ainsi visible le fait que les membres du collectif s'estiment les héritiers des producteurs de ces objets.

5. Le cinquième et dernier geste est celui de la *transmission aux générations futures* de ces objets patrimoniaux. Il instaure une continuité dans le temps, une relation, depuis le présent, entre le passé et le futur.

Si le vocable de « patrimonialisation » est apparu il y a une trentaine d'années environ, sa formalisation conceptuelle est plus récente encore (Davallon, 2010). Mais il faut dire que la notion de patrimoine (culturel ou naturel) elle-même, telle que nous l'employons aujourd'hui de manière courante, n'est guère plus ancienne.

Je propose de revenir sur l'émergence de la notion du « patrimoine » comme catégorie afin de mieux faire apparaître par contraste, la singularité de l'approche en termes de patrimonialisation.

² Comme tout performatif, il doit être prononcé par un instance autorisée pour qu'il soit « efficace ». Dans la pratique, il existe des instances de statut et de nature différentes selon les types de patrimoine qui peuvent aller du représentant du groupe social à la puissance publique, étatique et/ou internationale.

Avant la patrimonialisation, le patrimoine comme catégorie ?

En France³, il est commun de considérer l'année 1980, qui fut déclarée « Année du patrimoine », comme marquant le début du « tout patrimoine ». « Tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les équilibres écologiques, le code génétique. » (Guillaume, 1980 : 11). Ce constat, repris à l'envis, indique surtout le basculement qui s'opère avec l'attribution du statut de patrimoine à une série d'objets de nature *a priori* tout à fait hétérogène. S'en trouvent-ils « patrimonialisés » pour autant ? Affirmer que tout devient patrimoine présuppose que l'on sache ce qu'est celui-ci. Or, comme l'a bien montré André Desvallées (1998 : spéc. 102-103) dans son enquête sur la notion, il s'agit moins d'une catégorie scientifiquement établie que d'une catégorie liée à la politique, à l'administration et à l'action, dont la signification s'est progressivement stabilisée par un usage dans l'espace public (Lamy, 1993).

C'est ainsi, par exemple, que la notion n'a pas émergé à partir des institutions habituellement considérées comme les institutions du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, monuments historiques), mais à la marge, à propos d'objets nouveaux⁴. Cette émergence fut donc habitée d'un paradoxe : alors qu'elle aurait pu couvrir « naturellement » les œuvres d'art, les monuments ou les sites historiques⁵, elle va servir dans la pratique à surtout penser ces nouveaux objets (Andrieux, 1997 ; 1998).

Une notion en voie d'institution

La création, en 1964, de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France a pour objet l'élargissement du recensement général des biens culturels à ce que Chastel (1990 : 8), qui en fut un des initiateurs, appelait les « ouvrages typiques » d'un territoire (v.g. Melot, 2005 ; Heinich, 2009 : chap. 5).

Rétrospectivement, même si elle ne mobilise pas la catégorie de « patrimoine », cette création signe un triple changement dans les politiques publiques : (i) un élargissement du monde du patrimoine

³ Dans les pages qui suivent, j'ai pris mes références essentiellement en France, terrain que je connais le mieux. On prendra donc ce qui suit comme un exemple de l'émergence d'une approche en termes de patrimonialisation. Mais il serait effectivement intéressant de comparer avec l'émergence du concept de patrimonialisation dans d'autres pays.

⁴ Pour citer deux exemples : la création des parcs naturels régionaux en 1960 et la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés (ensembles urbains historiques) en 1962.

⁵ Ce que l'on peut désigner comme le « patrimoine établi ».

(établi) au « petit patrimoine », voire aux « nouveaux patrimoines » ; (ii) une prise en compte des caractéristiques d'un territoire (supposant ou visant la conscience de sa population) ; (iii) de fait, l'amorce d'un basculement de l'histoire de l'art traditionnelle comme science de référence vers l'ethnologie. Ce triple changement se mettra progressivement en place au cours de la décennie soixante-dix.

Autre signe de l'évolution des institutions : la définition du patrimoine proposée par les professionnels en 1969, comme l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme qui constitue l'objet de la culture⁶. Comme l'explique André Desvallées, cette définition est en phase avec l'introduction de la notion de patrimoine par l'Unesco ou par d'autres pays⁷. Elle va évidemment de pair avec les profonds changements intervenus dans les pratiques de terrain et dans la littérature scientifique, comme dans les politiques publiques patrimoniales⁸.

D'une certaine façon, c'est ce mouvement de fond, ce rassemblement sous la catégorie de patrimoine des changements du rapport aux biens culturels du passé, fut-il récent, qui se trouve rendu visible en 1980 avec « L'Année du patrimoine ».

Une notion, objet de vives critiques

Des réactions corporatistes qu'ont pu avoir certains des spécialistes des monuments historiques ou des musées traditionnels (d'art principalement), assimilant la notion de patrimoine à une arrivée massive d'objets de curiosités au détriment des œuvres reconnues, nous retiendrons seulement ici la question des critères permettant de

⁶ La définition complète proposée par l'association générale des Conservateurs en 1969 est la suivante : « Le patrimoine est l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme sans limite de temps et de lieu. Il constitue l'objet de la culture. Cette notion dynamique et prospective, manifestée avec acuité dans le développement de notre civilisation, est essentielle à l'hygiène et la survie de la Civilisation. Outre la mission de conserver et de transmettre, elle implique la protection et l'exploitation du patrimoine acquis et du patrimoine futur. » (Citée par Desvallées, 1998 : 91).

⁷ Pour compléter cette enquête et comprendre l'importance de la SDN (ancêtre de l'Unesco) dans cette genèse, on pourra consulter la thèse de Pierre Leveau (2012). Noter que la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco date de 1972. Toujours en France, un an auparavant (1971), la destruction des halles de Baltard à Paris avait fait l'objet d'une polémique qui avait fortement contribué à faire émerger dans l'espace public la conscience de ce qui pouvait faire patrimoine.

⁸ La direction du Patrimoine du ministère de la Culture est créée en 1978 – année où, précisément, le Conseil des ministres déclare, le 9 août, l'année 1980 Année du Patrimoine. Pour une synthèse sur de l'évolution des politiques du patrimoine en France notamment sur cette période, voir Poirrier (2003). Pour des exemples d'émergence de nouveaux patrimoines, on pourra consulter Poirrier & Vadelorge (2003), Andrieux (1998) ou encore Lamy (1992; 1996, 2003).

reconnaître les objets qui sont dignes d'acquérir le statut de patrimoine. En effet, entre ces spécialistes (généralement des monuments historiques ou des musées traditionnels) et les défenseurs – pour ne pas dire les militants – des nouveaux patrimoines, ce sont deux définitions, deux conceptions du patrimoine qui s'affrontent. D'un côté, un patrimoine « établi », qui va de soi. La légitimité, l'intérêt, les valeurs (au sens de Riegl), la dignité, voire la sacralité, des œuvres d'art (y compris les monuments) sont fondés par l'histoire de l'art, garantis par des spécialistes et cause nationale. En effet, selon une définition du patrimoine national remontant à la Révolution française, elles sont le patrimoine de la Nation et n'ont donc pas besoin plus d'acquérir le statut de patrimoine (Poulot, 1997). N'ayant pas à être déclarées comme telles, seule importe la manière de les traiter, autrement dit de les étudier, cataloguer et conserver. De l'autre, élargir la notion de patrimoine pose la question des critères selon lesquels un bien peut entrer dans cette catégorie. Il faut alors justifier ce statut. Mais, si les critères, selon lesquels les premières sont considérées « par nature » – dans leur être même – patrimoine, ne sont pas applicables à ces nouveaux objets, quels autres critères mobiliser pour caractériser ce patrimoine ? Avec cette question des critères, c'est en fait le sens même de « ce qui fait patrimoine » qui est en jeu.

Il n'est donc pas étonnant que, dès les années quatre-vingt, une critique de la « prolifération », ou de « l'inflation », ou de « l'obsession » patrimoniale⁹ se développe chez les chercheurs, tout particulièrement les sociologues et les historiens. Arrêtons-nous sur quelques-unes de ces critiques révélatrices des enjeux liés à la catégorie de patrimoine.

Pour Marc Guillaume (1980¹⁰), la passion du passé qui fait que tout devient patrimoine est le symptôme social d'un travail de deuil interminable dans une société désormais réglée par l'impératif industriel ; une valeur refuge, si l'on veut. Alors que dans les sociétés traditionnelles, la conservation du passé a pour support la sépulture qui opère le lien entre le visible et la (présence) de l'invisible, dans nos sociétés, l'intérêt et la conservation des objets comme trace du passé, tend à rendre visible ce passé, mais la perte de transcendance qui en résulte rend cette quête interminable et l'accumulation des objets est potentiellement infinie parce que jamais vraiment opérante. La conservation « hétérologique » est

⁹ Voir par exemple Leniaud (1992). Pour un résumé, on pourra se reporter à Heinrich (2009: Introduction). Ce constat est repris en cœur par la plupart des auteurs de manière plus ou moins critique .

¹⁰ En fait l'auteur n'est pas sociologue mais économiste. L'essai emprunte à la philosophie et la psychanalyse pour défendre une thèse proche de celle avancée par un sociologue comme Jeudy, dont le fond est la critique d'une désymbolisation de notre société ; critique qui a été initiée par Baudrillard (notamment 1976).

venue remplacer la conservation « symbolique » (Guillaume, 1980 : 103). Trois caractéristiques importantes de ce fonctionnement touchent à la catégorie de patrimoine. (i) Le rapport au passé (ou plutôt à la « passéité ») se traduit par une représentation du passé dans le présent et du présent comme futur du passé (*Ibid.* p. 93). (ii) Il y a une homogénéisation aussi bien des objets (qu'ils soient sacrés ou utilitaires, nulle différence) que des cultures : tout est « trace » de la même manière, c'est-à-dire indice de son origine (*Ibid.* p. 106). (iii) Alors que la « mémoire symbolique » est un tissage, sur le temps long, de différentes mémoires situées à différents niveaux de la réalité sociale (individuel, communautaire) et grosses d'une multiplicité de sens, la « mémoire hétérologique » s'organise à partir des documents et des monuments ; elle diffuse à travers des « machines à mémoire » (archives, musées, monuments, villes sauvegardées, etc.) et elle attribue un sens univoque au passé¹¹. L'objet de patrimoine étant par nature extrait de son environnement social et culturel, devenu une trace homogène, la seule efficacité symbolique qui lui reste, c'est de pouvoir s'accumuler indéfiniment (*Ibid.* p. 109).

Dès *Mémoires du social* (1986) qui traite justement des « nouveaux patrimoines » (principalement industriel), Henri-Pierre Jeudy propose de penser les usages qu'en font les groupes sociaux qui les revendiquent et du traitement des mémoires qu'ils opèrent. L'avantage de la démarche est de donner droit à la relation que le groupe social entretient avec les marques signifiantes de son passé comme base de son intérêt pour la conservation des objets et leur exposition¹². Cette position, qui s'appuie sur une référence à des situations de terrain, porte sur le traitement muséographique des objets de patrimoine et non sur la conservation. Le point de départ de la thèse est que le développement de ces patrimoines, loin d'être un « dépôt de la mémoire », finit par « être un obstacle aux mouvements de la mémoire ». Ainsi, un « patrimoine une fois constitué n'est plus que musée du social » (Jeudy, 1986 : 23). La muséographie introduit une théâtralisation qui fait disparaître les mutations des mémoires plurielles du social, aboutissant à la production d'un « simulacre ». La « pulsion collective muséophile », qui opère cette spectacularisation à travers une production d'images et une mobilisation des objets, produit une fiction de l'échange symbolique présent dans le groupe social d'origine. Ainsi, elle transforme le rapport au temps, d'un temps caractérisé par des événements à une répétition, une éternité : le présent peut ainsi être du passé et ou du futur (*Ibid.*, p. 105). Mais transforme aussi le rapport entre les cultures au profit de la création d'un

¹¹ Le verdict est sans appel : « Mémoire sans épaisseur, injonctive, dure, mais fragile aussi, car elle ne s'enracine pas dans la collectivité. » (Guillaume, 1980: 176.)

¹² Il reprendra ce projet à travers différents ouvrages (v.g. Jeudy, 1990 ; 2001 ; 2003).

univers homogène, sans identités culturelles (*Ibid.*, p. 117¹³). Il y a bien prise en compte de la patrimonialisation, mais pour n'en retenir que les aspects ou les effets potentiellement négatifs.

Quant aux historiens, comme Pierre Nora ou François Hartog, ils estiment que le patrimoine instaure un rapport au passé qui est en rupture avec une connaissance historique de celui-ci. Il introduit en effet une dimension commémorative qui assure un mouvement de remontée à partir du présent dans le passé pour ramener celui-ci au présent sous le joug de la trilogie identité, mémoire, patrimoine (Nora, [1992] 1997 : 4712-4713). L'histoire tend à se fondre avec le passé, un passé rendu présent, présentifié par la mise en scène ; signant un « usage présentiste du passé¹⁴ ». Selon la même logique, Françoise Choay développe une critique acerbe des excès de la « consommation patrimoniale » transformant les monuments en « produits culturels » qui sont autant de miroirs de nous-mêmes au détriment de la découverte de la « compétence d'édifier » dont ils sont porteurs¹⁵. Une « jouissance d'ordre spéculaire » de se saisir ainsi soi-même au miroir que dénonce d'ailleurs aussi Jeudy (2003 : 32).

La position de David Lowenthal présente l'intérêt de sortir d'une interprétation du rapport que le patrimoine instaure au passé sous le regard de l'histoire et d'affirmer une différence fondamentale entre histoire et patrimoine¹⁶. Il conteste les maux dont on accuse « l'attachement à l'héritage » – à savoir, « chauvinisme excessif, réaction

¹³ Cette critique est très proche de celle qui a pu être menée sur la publicité et les médias comme opérateurs idéologiques de la société de consommation. Pour un exemple de cette posture (Gauthier, 1995).

¹⁴ Dans son dernier tiers, le xx^e siècle aurait ainsi donné « l'extension la plus grande à la catégorie du présent : un présent massif, envahissant, omniprésent, qui n'a d'autre horizon que lui-même, fabriquant quotidiennement le passé et le futur dont il a jour après jour besoin. Un présent déjà passé avant même d'être complètement advenu. [...] Nous aimerions préparer, dès aujourd'hui, le musée de demain et réunir les archives d'aujourd'hui comme si c'était déjà hier; pris que nous sommes entre amnésie et volonté de ne rien oublier» (Hartog, 2003: 199).

¹⁵ Contrairement à ce qui s'est passé pour les humanistes (qui au miroir des antiquités, ont fondé un rapport au temps au savoir et à l'art) ou pour les romantiques (qui au miroir de monuments ont découvert la dignité des faïences anciens et pressenti l'essence de la technique), explique Choay (1992: 188), « aujourd'hui, cette structure narcissique originelle et féconde s'est accusée et figée. Le miroir du patrimoine sur lequel nous nous penchons avec passion a perdu son rôle créateur pour une fonction de défense et de conservation d'une idée de nous-mêmes ».

¹⁶ « I suggest in this book, are usually leveled in the mistaken assumption that heritage is « bad history ». In fact, heritage is not history, at all; while it borrows from and enlivens historical study, heritage is not an inquiry into the past but a celebration of it, not an effort to know what actually happened but a profession of faith in a past tailored to present-day purpose. » (Lowenthal, [1996]1998: x).

élitiste, vanité et vulgarité et par-dessus tout perversion de l'histoire » – et considère que « le soi-disant péché le plus grave de l'héritage, la fabrication, n'est pas un vice mais une vertu » (Lowenthal, 1998 : 110¹⁷). Il rétablit comme un fait social du présent la dimension symbolique spécifique du patrimoine¹⁸. Il prend au sérieux le fait que la « fabrication » du patrimoine se fait à partir du présent. Pourtant, celle-ci reste avant tout abordée à travers « les façons qu'a la patrimonialisation d'altérer la vérité du passé », de sorte qu'en définitive, cette approche, après avoir pointé l'objet à étudier (la patrimonialisation), n'éclaire que très peu ce qui le caractérise et ne la conçoit finalement que sous l'angle de ce qu'Hartog qualifie précisément de présentisme...

Au bilan, nous retiendrons que toutes ces critiques sont fondées sur une approche externe à l'étude du processus de patrimonialisation. Leur avantage est d'apporter un éclairage critique sur les pratiques patrimoniales volontiers centrées sur elles-mêmes, et certaines de ces critiques resteraient partiellement pertinentes pour le patrimoine culturel immatériel. Leur inconvénient est que le processus de patrimonialisation lui-même est pointé, mais n'apparaît qu'en creux, sans être abordé dans son fonctionnement. Ce qui a pour effet que la dimension symbolique que ce processus continue malgré tout de comporter (même si cette dimension prend des formes qui peuvent paraître à la fois mineures et peu légitimes), ainsi que les enjeux anthropologiques qu'elle implique, restent ignorés.

En fait, la prise en compte et la compréhension de ce processus de patrimonialisation, comme construction d'un rapport de passé par l'étude d'objets (les nouveaux patrimoines), va se construire à la croisée du modèle de l'archéologie (Schnapp, 1993) et de l'anthropologie, dont l'archéologie industrielle (Payen, 1982) ou la nouvelle approche de l'histoire à partir de l'ethnologie (Fabre & Voisenat, 2000) fournissent chacune un exemple.

¹⁷ Dans ce texte – que l'on peut supposer avoir été écrit directement en français puisqu'il n'est pas fait mention de traducteur (?) –, il est question de « la fabrication d'un héritage » et non du patrimoine. L'explication est probablement liée au fait que dans *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, l'auteur considère, que du point de vue de l'opération de fabrication de l'héritage (de la production d'une « dévotion rituelle » notamment), il y a une continuité entre l'héritage individuel et le patrimoine culturel ou naturel. Il reste que l'usage de ce terme d'héritage produit des effets de sens parfois singuliers...

¹⁸ « Comme le culte médiéval des reliques, l'héritage aujourd'hui est un culte populaire, presque une croyance religieuse. » (Lowenthal, 1998: 109)

Émergence du concept de patrimonialisation

À la question « comment l'homme ou le groupe social décide-t-il de tel bien entre dans le patrimoine ? », Jean-Michel Leniaud (1992 : 3-4) apporte une réponse assez nouvelle à l'époque : un objet qui a perdu sa « valeur d'usage » peut acquérir par une procédure « d'appropriation » une « valeur patrimoniale » – autrement dit une reconnaissance de son caractère patrimonial – selon un certain nombre de critères appliqués par ceux qu'il appelle des « médiateurs ». Et il propose de désigner cette procédure d'appropriation sous le nom de « patrimonialisation ».

Cette définition, lapidaire mais relativement complète, du processus même de *patrimonialisation* est le signe d'un changement majeur, puisqu'elle introduit, à côté de la reconnaissance du statut de patrimoine établi, une modalité de production de ce statut. Comme le dit l'auteur, nous passons de « l'essentiel réduit au sacré à l'accumulation élargie au profane » (*ibid.*, p. 4). Désormais, le caractère patrimonial n'est plus dans l'objet, mais dans l'application de critères implicites ou explicites.

La patrimonialisation institutionnelle

Ainsi, lorsque, un peu moins de vingt ans plus tard, Nathalie Heinich (2009) enquête sur la manière dont des objets entrent ou non à l'inventaire, elle décrit la manière dont ce processus de patrimonialisation s'opère pour ces fameux « ouvrages typiques » dont parlait Chastel (Chastel, 1990 : 8). Elle met au jour les différents critères (prescrits, latents et proscrits, si l'on suit son classement) qui définissent la valeur patrimoniale de l'objet et qui, au fond, vont justifier la reconnaissance de son statut de patrimoine. Les « médiateurs », selon d'ailleurs le modèle de Leniaud, sont les différents acteurs institutionnels intervenant tout au long de la « chaîne patrimoniale » ; laquelle reste parfaitement cadrée par l'administration de l'Inventaire. Nous avons donc une parfaite illustration de l'élargissement du patrimoine dont nous parlions plus haut. Il ne s'agit plus d'un « patrimoine établi » aux qualités intrinsèques (parce que définies antérieurement), mais d'un patrimoine à la fois savant et administratif, dont le statut résulte de l'attribution d'un certain nombre de valeurs patrimoniales qui vont devenir autant de qualités de l'objet.

En ce cas, la patrimonialisation aboutit à un résultat qui est proche de celui du patrimoine établi (du « grand patrimoine ») : les qualités sont autant de traces matérielles qui signent la « nature » patrimoniale de l'objet. Son mode d'existence reste donc totalement autographique¹⁹. Ses

¹⁹ J'ai repris la distinction des modes d'existence des œuvres d'art, entre œuvres autographiques et œuvres allographiques, telle qu'elle a été introduite par Goodman

caractéristiques patrimoniales lui sont matériellement attachées et il ne peut être reproduit, au même titre que les monuments historiques, les sites ou les objets de musée. Le détail des fiches, comme d'ailleurs l'analyse des discussions rapportées par Nathalie Heinich, laisse apparaître comment la production du savoir sur l'objet établit *de facto* le lien entre lui et son monde d'origine et comment il atteste ce lien. C'est lui qui fait de l'objet un « indice », *i.e.* un représentant dans le présent de ce monde passé²⁰. C'est lui que recouvre le terme d'authenticité²¹.

Dans ce cas, nul besoin d'attester le monde d'origine, il est hors-champ. Le savoir le concernant existe déjà ailleurs et sert de base au travail de patrimonialisation qui se résume en une expertise et en une déclaration. D'une certaine façon, le monde social auquel appartient l'objet, dans le passé comme dans le présent, est mis entre parenthèses, rejeté en dehors de l'opération de patrimonialisation. Des traces du premier et du quatrième geste (l'intérêt social pour l'objet et sa mise en exposition) sont intégrées à la chaîne patrimoniale de l'Inventaire elle-même, présentes soit dans le regard de l'expert (comme l'indiquent les traces d'émotion dans son discours) soit dans la production de documents (spécialement photographiques).

La patrimonialisation sociale

À l'opposé, la catégorie de « patrimoine ethnologique » recouvre des réalités très diverses (patrimoines « industriel », « rural », « paysager », « urbain », « religieux », ou encore de « savoir-faire » ou de « produits du terroir », de parcs et jardins, etc.), sorte de rassemblement de ce qui était les nouveaux patrimoines, avec comme point commun le recours à l'enquête ethnologique pour leur étude²².

Comme le montrent les différents exemples que l'on peut trouver dans la littérature, ou dont on peut avoir connaissance sur le terrain, le processus de patrimonialisation de ces patrimoines se révèle à la fois

(1976), puis surtout discutée par Gérard Genette (1994) pour caractériser les régimes de patrimonialisation.

²⁰ J'emploie « indice » au sens peircien. Pour Eco, le mode de production de l'objet comme signe serait plutôt de l'ordre de l'empreinte ou de la trace (indice ayant alors le sens d'un signe à interpréter). Mais ce qui est important est le statut symbolique de l'objet comme témoin d'un passé présent dans le présent et qui, à ce titre représente ce passé.

²¹ Nathalie Heinich évoque d'ailleurs cette dimension symbolique de l'objet sous ce qu'elle nomme « l'administration de l'authenticité ».

²² En France, c'est en effet la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture, créée en 1980, qui va s'attacher à l'étude de ces patrimoines en tant qu'ils participent à l'identité d'un groupe social (voir Rautenberg, 1998). Plus tard, interviendront aussi les géographes (*v.g.* Di Méo, 2008).

particulièrement complexe, divers et incertain. Complexe : selon les situations et les « patrimoines », ce processus fait appel à des acteurs plus ou moins nombreux et différents (v.g. Glevarec & Saez, 2002 ; Chaumier, 2003). Divers, car les « choses » à patrimonialiser sont très hétérogènes (lieux, bâtiments, archives, objets, savoir-faire, éléments de la culture du groupe, etc.). Incertain enfin, puisque le résultat n'est jamais garanti et le processus de patrimonialisation peut rester inachevé²³.

Ainsi, dès le départ, les initiateurs, qui considèrent comme faisant « patrimoine » des choses dépourvues de valeur, doivent convaincre de l'intérêt tant leur propre groupe social que les instances autorisées. Un des moyens de le faire est le recours à la mise en exposition dans la mesure où celle-ci présente des résultats (plus propices que les projets à emporter l'adhésion du groupe), et elle fait vivre au visiteur l'expérience de la découverte de ce qui fait patrimoine (Flon, 2012). Un des autres enjeux est de passer de la découverte et de l'intérêt social porté à l'objet à la production de connaissances pouvant fonder une reconnaissance par l'autorité sociale ou publique propre à le déclarer patrimoine. Restera enfin à assurer la pérennité de l'objet patrimonial ainsi construit et institué. Ce qui suppose de trouver des publics, au-delà du groupe social lui-même, qui soient prêts à porter un intérêt à cet objet.

Par conséquent, la patrimonialisation du patrimoine ethnologique est caractérisée par (i) un intérêt du groupe social, (ii) le caractère ethnologique de la recherche et (iii) la nécessité d'une intégration dans l'espace public.

(i) Si ces objets « font patrimoine », c'est d'abord pour et par un groupe social. Sans une mobilisation forte de ce groupe et sans reconnaissance de leur importance dans la vie sociale du groupe, ils risquent de rester des objets en déshérence et en voie de déchéance. On peut donc suivre Michel Rautenberg lorsqu'il propose de remplacer « patrimoine ethnologique » par « patrimoine social »²⁴.

²³ À propos de cet inachèvement, hormis l'exemple de l'écomusée du Creusot qui a été étudié en détail (Debary, 2002), on trouve une exemple emblématique avec la vallée du Gier présenté dans Rautenberg (2003 : 123sq).

²⁴ Il oppose ce *patrimoine social*, « expression d'un groupe social », ressource qui va servir au groupe pour « maîtriser la relation à l'autre en construisant la différence », au « *patrimoine savant* » (dont le modèle est l'Inventaire) qui est « avant tout affaire d'institutions », sorte de « patrimoine "pour l'éternité" » qui « sert à produire symboliquement de l'identique » (Rautenberg, 2003: 154-155). J'ai par contre beaucoup de réserve vis-à-vis du modèle du patrimoine individuel (la maison) comme matrice du patrimoine culturel. Il me paraît en contradiction avec le principe même de la patrimonialisation.

(ii) Ensuite, ne pas réduire l'objet à sa dimension esthétique ou de curiosité impose de considérer le savoir le concernant et ce que l'on sait des liens qu'il peut avoir avec d'autres objets ou avec son environnement d'origine (physique mais aussi social) comme autant de composantes de son « être » patrimonial²⁵ : l'*objet patrimonial*, intégrant à la fois toutes les diverses « choses » collectées et leur documentation, est un hybride d'objets matériels hétérogènes et de savoirs qui donnent sens à ceux-ci. Même si le mode d'existence reste autographique²⁶ au sens où il consiste en un objet physique, cet objet patrimonial possède une forte composante « immatérielle », telle que, par exemple, la mémoire recueillie par enquête, qui peut même devenir la composante principale de cet objet patrimonial, comme c'est le cas par exemple pour les savoir-faire ou les produits du terroir (Chevallier, 1991, Davallon *et al.*, 1997 ; Tardy, 2000²⁷).

(iii) Enfin, si une des difficultés à laquelle est confrontée la patrimonialisation savante est de susciter intérêt et adhésion sociale, les acteurs de la patrimonialisation « sociale » doivent affronter celle de la reconnaissance par une instance tierce du statut patrimonial de « leur » patrimoine. Ce dernier peut-il en effet rester reconnu des seuls membres du groupe ? La pratique montre toujours plus ou moins une visée de reconnaissance par une instance extérieure. À ce titre, on peut considérer l'ethnologue (ou tout autre chercheur qui aide à construire un regard savant sur l'objet patrimonial) comme la figure première de cette instance tierce. L'absence d'une telle reconnaissance revient la plupart du temps, non seulement à délégitimer le statut patrimonial, mais à mettre en péril la pérennité de l'objet et par voie de conséquence la possibilité de le transmettre, dans la mesure où une telle possibilité suppose une transmission institutionnelle de l'intérêt social. C'est la raison pour laquelle c'est l'ensemble des cinq gestes, qu'ils soient achevés ou non, qui caractérise le processus de patrimonialisation. Tout patrimoine culturel possède ainsi un versant social et un versant savant.

²⁵ Cette approche est présente dès le début de la collecte menée dans le cadre de l'ethnologie de la France avec Georges Henri Rivière par exemple. Elle sert aussi de base à la pratique d'exposition comme on peut le voir au Musée dauphinois à Grenoble par exemple.

²⁶ Selon Genette (1994), la caractéristique principale du mode d'existence autographique est une absence de différence entre immanence et manifestation. C'est la raison pour laquelle l'existence de ces objets dans le présent ne peut être dissociée de leur immanence telle qu'elle a été définie dans leur monde d'origine.

²⁷ Il conviendrait d'étudier en détail ce régime mixte, entre le régime autographique du patrimoine matériel et allographique du patrimoine immatériel.

Patrimonialiser « l'immatériel » ?

Laurier Turgeon, dans son introduction au numéro d'*Ethnologie française* consacré au « patrimoine immatériel de l'Amérique française », a-t-il raison de voir dans l'arrivée du patrimoine immatériel un nouveau « régime de patrimonialité » (Turgeon, 2010 : 390sq) ? En effet, nombre des caractéristiques attribuées à ce patrimoine ressemblent fortement à celles du « patrimoine social » tel que le définit Michel Rautenberg.

Un patrimoine sans patrimonialisation ?

Le patrimoine culturel immatériel est une catégorie créée de toutes pièces par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2003. À tel point que sa définition, tout comme ses modalités d'existence, sont presque totalement dépendantes de ce qu'en a dit cette institution.

À lire cette Convention, la patrimonialisation semble s'organiser selon trois moments : (i) une reconnaissance par le groupe social ; (ii) une déclaration politico-administrative ; (iii) l'activité permettant de faire vivre ce patrimoine. Bien que nous puissions y reconnaître facilement les gestes de la patrimonialisation, chacun de ces moments se distingue néanmoins de ce qu'ils sont dans le cas du patrimoine matériel.

(i) L'intérêt du groupe social n'est plus lié à la découverte de « choses » faisant patrimoine (la « trouvaille »), mais prend la forme d'une reconnaissance de l'importance pour le groupe d'un élément de sa culture qui est par conséquent déjà connu, qu'il s'agisse d'une pratique, d'un rituel, d'une fête, de musique, de croyances, de représentations, etc. Pour que cette reconnaissance puisse avoir lieu, il faut donc que la mémoire et le savoir sur la chose à patrimonialiser continue d'être présents dans le groupe. Il n'y a donc pas de rupture mémorielle nécessitant une reconstruction du savoir sur l'objet.

(ii) La déclaration, *i.e. in fine* l'inscription sur la liste de l'Unesco, est le geste central. Le franchissement des étapes impliquant les différents types d'instances (communauté, État, Unesco) constitue, selon l'Unesco, le scénario de la patrimonialisation. La production des connaissances va donc souvent être largement intégrée à la rédaction de l'argumentaire destiné à justifier la demande et à expliciter la valeur de ce qui fait patrimoine.

(iii) Pour faire vivre ce patrimoine dans le temps, il n'est pas question de le conserver comme on pourrait le faire pour des objets, car il peut se recréer en permanence en fonction de la nature et des contingences des groupes sociaux, c'est-à-dire « de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, I.1). Ce qui n'est pas sans

poser des questions sur les modalités pratiques selon lesquelles cette permanence peut être assurée dans le changement (Heinich, 2012 ; Bartolotto, 2011, introduction), car il est tout de même présumé que ledit patrimoine n'en persiste pas moins à être lui-même – c'est-à-dire patrimoine –, sans quoi on voit assez mal comment il pourrait continuer d'être reconnu comme tel. La permanence d'un minimum de caractéristiques paraît donc nécessaire pour qu'il soit reconnaissable comme patrimoine. J'y reviendrai dans quelques instants.

En définitive, on peut donc dire que le patrimoine immatériel est donc à la fois « électif », « déclaratif » (au sens administratif du terme) et « évolutif ». Mais, selon le scénario de l'Unesco, la patrimonialisation se réduit de fait d'une part à ce que le groupe social le « reconnaisse » comme étant (déjà) son patrimoine et d'autre part à un parcours d'expertise (à forte dimension politique) aboutissant à sa reconnaissance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Tout se passe donc comme s'il était, dans un présent continué²⁸, toujours-déjà « patrimoine », et donc sans nul besoin d'être patrimonialisé.

Dans la réalité, il en va tout autrement et cette patrimonialisation « cachée²⁹ » – déniée, serait-on tenté de dire – constitue un nouveau régime de patrimonialisation qui précisément tient à la « patrimonialité » singulière des objets immatériels.

Un nouveau régime de patrimonialité et de patrimonialisation

Laurier Turgeon avance que la différence entre les deux régimes de patrimonialité tient au fait que le patrimoine culturel immatériel serait caractérisé par l'accent mis sur la valeur « plus affective et mémorielle que matérielle » des objets, sur « le caractère dynamique » du patrimoine, sur la « transmission » de celui-ci, sa gestion et sa « mise en valeur » par des groupes ou collectifs (des communautés³⁰), et sur sa « transformation permanente » ainsi que sur « son pouvoir de revitalisation de [ces] groupes et collectifs ». Nous serions ainsi « passés d'un régime patrimonial soucieux de l'authenticité, de la conservation de la culture matérielle et de la contemplation esthétique de l'objet dans sa matérialité à un régime qui valorise la transformation des pratiques

²⁸ Sauf dans le cas de l'inscription sur la liste d'urgence où une disparition possible implique la nécessité d'intervenir.

²⁹ Tout particulièrement pour la partie de la patrimonialisation qui précède la demande d'inscription sur la liste de l'Unesco.

³⁰ La convention est à la fois très ouverte sur la nature et la taille des groupes sociaux pour qui l'objet patrimonial immatériel « fait patrimoine », tout en présumant *de facto* que ce groupe a la cohérence d'une « communauté » (au sens, selon la tradition anglo-saxonne d'un ensemble organique constitués objectivement par le chercheur ou revendiqués subjectivement par les membres (Schrecker, 2006).

culturelles, la performance de la personne et l'expérience sensible de la culture. Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise. » (Turgeon, 2010 : 390-391.)

Ce qui signifierait qu'à la pérennité et l'authenticité caractéristique du mode d'existence autographique des objets patrimoniaux matériels, s'opposerait le mode d'existence allographique d'objets qui ne sont saisissables qu'à travers des traces (notations qui permettent notamment leur transmission par l'apprentissage des caractéristiques spécifiant l'objet idéal) ou des exécutions, des performances plus ou moins éphémères³¹. L'« objet idéal patrimonial » n'existe que dans l'esprit (dans la mémoire du groupe ou comme construit scientifique) ; tandis que seules sont observables les manifestations³².

À l'énoncé de ces particularités du mode d'existence des objets patrimoniaux « immatériels », on comprend tout de suite que ces derniers résultent de procédures de patrimonialisation plus complexes que le scénario de la Convention de l'Unesco ne le laisse supposer.

(i) Tout d'abord, la reconnaissance par le groupe social de ce qui fait patrimoine impose des procédures de choix de l'élément à élire comme patrimoine, de mobilisation des membres du groupe, de connaissance de l'objet ainsi que de sa place dans la culture qui pré suppose une *réflexivité* minimale du groupe sur sa propre culture, en tant que précisément celle-ci le définit comme groupe social. Et ce, d'autant plus que « l'établissement » (au sens de Genette) de l'objet patrimonial idéal doit être mené à partir de l'étude des manifestations observables afin de construire la liste des propriétés constitutives et des propriétés contingentes de cet objet. En effet, à la différence de l'établissement du texte d'une œuvre littéraire, par exemple, qui peut se faire à partir d'un manuscrit ou d'une édition originale, il n'existe bien souvent pas (ou très peu) de documents permettant d'établir l'objet idéal de manière détaillée et sûre. La liste des propriétés de l'objet sera donc établie au moyen d'enquêtes portant tant sur les notations (mémoire des pratiquants, études des modalités de transmission, etc.) que sur les exécutions (les performances). Au cours de ce premier moment de la patrimonialisation (correspondant *grasso modo* aux deux premiers gestes), la situation et

³¹ Ce mode d'existence allographique du patrimoine immatériel a été relevée par Barbara Kirshenblatt-Gimblett (*v.g.* 2004), puis évoquée de manière plus ou moins approfondie par d'autres auteurs (*v.g.* Heinich, 2009 ; Ciarcia 2011). J'ai essayé d'en décrire les particularités à partir de l'exemple du *Cantu a paghjella* corse dans Davallon (2012), je me permets d'y renvoyer.

³² Par exemple, dans le cas du repas gastronomique français, il s'agit respectivement de repas réels (exécutions) et des différentes formes de règles ou de coutume concernant aussi bien la manière de dresser la table que la succession et la nature des plats (règles constitutives) que les pratiques des convives (modalités d'exécution).

les procédures sont assez proches de ce qui se passe pour le patrimoine social matériel. D'ailleurs, elles sont habituellement marquées par l'arrivée d'une sorte de médiateur, la plupart du temps un ethnologue³³, qui vient si l'on peut dire « incarner » cette réflexivité, la mettre en œuvre, accompagner le groupe social. Il faut noter que cette réflexivité va introduire un partage entre le temps où l'élément était simple élément parmi d'autres de la culture vécue et le présent où il est étudié, reconnu, promu comme patrimoine, et où il devient signe de cette culture, avec toutes les conséquences qu'une telle rupture dans la culture peut avoir³⁴.

(ii) Ensuite, à l'autre extrémité du processus de patrimonialisation (gestes de mise à disposition et de transmission), toute nouvelle manifestation, qui continue de faire exister le patrimoine, va poser la question de sa *conformité* à ce qui a été établi comme l'objet patrimonial idéal. Nous touchons là à une des conséquences de la spécificité du mode d'existence allographique des objets patrimoniaux immatériels (leur patrimonialité). Qu'est-ce qui fait patrimoine ou non au regard des propriétés considérées comme constitutives, et non pas seulement contingentes, définissant cet objet patrimonial idéal ? La question doit être prise en compte sauf à postuler que toute interprétation de l'objet patrimonial idéal, du fait qu'elle vient de la culture à laquelle ce patrimoine appartient, est elle-même *a priori* une composante de ce patrimoine³⁵.

De plus, la place du patrimoine (objet patrimonial et manifestations) dans la culture du groupe ne va pas manquer de se modifier. À cause de la rupture évoquée plus haut, mais aussi du fait de la transformation de la société elle-même (Lenclud, 2009). Les manifestations vont donc intervenir dans un nouveau contexte, avec de nouvel horizon d'attente, voire de nouvelles modalités et de nouveaux publics. La question qui se pose alors est celle de la manière dont peut se négocier la tension entre le maintien de l'objet d'immanence (l'objet patrimonial idéal) et les modifications de sa manifestation. Au-delà même de la simple conformité de la seconde à la première, la seconde influe forcément sur la première,

³³ Sauf évidemment si le politique qui propose la déclaration prend la décision sur d'autres motifs que scientifiques...

³⁴ Ce processus correspond à ce que Michel Rautenberg (2003 : 152) appelle « rupture patrimoniale » et qui est le pendant pour le patrimoine social de la rupture dans la vie des objets matériels nécessitant leur invention (leur trouvaille).

³⁵ Ce qui reviendrait à nier la procédure d'établissement de l'objet patrimonial en refusant de faire le partage entre les propriétés constitutives et celles qui sont contingentes. J'utilise le terme de conformité car il est certain que la description (ou plus exactement l'écriture) des propriétés constitutives de l'objet idéal a nécessairement pour effet de le construire comme objet de référence. C'est pourquoi la question de « l'authenticité » des manifestations ne manque jamais de refaire surface... (Fournier, 2011). L'enjeu n'est rien de moins que de savoir ce que l'on transmet.

sauf à mettre en place un dispositif qui se donne pour objectif de prendre en charge cette tension. En effet, lorsque la manifestation est une performance (musique, danse, cérémonie, théâtre, etc.), celle-ci va tendre à devenir un objet communicationnel, un « être culturel » circulant (Jeanneret, 2008), dont le mode d'existence, surtout pour ceux qui ne sont pas de la culture, est presque exclusivement autographique. Ce processus est encore accentué par le fait que l'enregistrement de cette performance peut devenir un objet marchand et être diffusé dans des cultures qui n'ont rien de commun (ou presque) avec la culture d'origine³⁶.

Dès lors, à long terme, comment trancher entre un défaut de représentativité de la manifestation et la nécessité d'une redéfinition de l'objet idéal ? En d'autres termes, entre une exécution qui ne respecte pas l'objet idéal et l'impératif de modifier la liste des propriétés constitutives qui définissent « ce » patrimoine (l'objet patrimonial idéal), du fait de l'évolution de la société par exemple ? Comme la liste des propriétés constitutives ne peut être figée – sauf à muséifier la société ou à faire de ce patrimoine une chose à manifester à l'identique –, force est de s'en remettre au jeu social au sein du groupe et probablement aussi entre le groupe et son environnement sociétal. Ce qui signifie, comme le remarque amplement la littérature scientifique, que les scientifiques, principalement les ethnologues (Heinich, 2012), ont probablement un terrain assuré sur un temps relativement long.

En conclusion, la patrimonialisation aujourd'hui ?

Le fait de mettre en perspective les trois périodes – celle du recours à une catégorie permettant de désigner et de penser ce qui est à conserver ; celle de la formalisation des procédures par lesquelles le statut de patrimoine est conféré et mis en œuvre ; celle enfin de l'institution d'un statut patrimonial pour des objets n'ayant d'existence qu'à travers ce qui les manifeste – fait apparaître une transformation de la manière dont on peut non seulement penser le patrimoine, mais surtout étudier les modalités mêmes de sa production. Le concept de « patrimonialisation » apparaît comme l'opérateur de cette transformation. Nous avons ainsi pu voir que l'arrivée du patrimoine immatériel s'inscrivait pour une large part en continuité des changements

³⁶ La question se pose tout particulièrement pour la musique (v.g. Campos, 2011). Par exemple, pour le *Cantu a paghjella*, les enregistrements sont vendus soit en téléchargement soit sur iTunes (Davallon, 2012). On trouvera une synthèse des questions qui se posent alors sur le blog de l'ethnomusicologue Marie-Christine Parent (<http://mariechristineparent.wordpress.com/recherche/articles-et-travaux/la-notion-de-patrimoine-culturel-vivant-une-contribution-ethnomusicologique/>).

qu'avait introduits le processus de patrimonialisation du patrimoine social, qui lui-même était l'héritier des « nouveaux patrimoines » apparus dans les années quatre-vingt. Mais aussi que cette arrivée avait amené une redéfinition de ce qui peut faire patrimoine, de la patrimonialité. Elle a ainsi considérablement élargi le champ du patrimoine. Ce qui ne manque pas évidemment de susciter de nouveaux questionnements et de nouvelles discussions, qui par certains aspects évoquent celles suscitées avec l'arrivée des « nouveaux patrimoines », mais qui s'appuient désormais sur une meilleure connaissance des processus de patrimonialisation et de leur opérativité.

Peut-être paraît-il opportun, pour nous chercheurs, de noter, avant toute conclusion, la place centrale de la production des savoirs dans le processus de patrimonialisation que confirme cette mise en perspective. Une production qui a évidemment une fonction opérationnelle, car sans études sur les objets (qu'ils soient matériels ou immatériels), sans collecte de mémoire, sans recherches sur leur contexte social, historique, culturel, il ne serait pas possible ni de les connaître, ni de leur donner le statut de patrimoine. Mais une production des savoirs qui a aussi une fonction symbolique. Nous savions que le savoir sur l'objet matériel et sur son monde d'origine était indispensable pour qu'il instaure une continuité entre le présent et ce monde passé. Mais, l'analyse de la patrimonialisation des objets immatériels montre que ce processus, qui suppose que l'objet idéal soit « établi » par « réduction » à partir des manifestations (pour parler comme Genette), a pour effet que cet objet patrimonial idéal, une fois constitué, échappe définitivement aux hommes du présent. Contrairement à ce que l'on pouvait croire à première vue, le fait qu'il y ait une continuité du savoir (de la mémoire) dans la société ne signifie pas que l'objet patrimonial idéal n'est pas le fruit d'une construction à partir du présent. En réalité, la continuité porte sur les manifestations, alors que l'objet idéal (qui fait patrimoine) résulte de son « établissement ». C'est probablement pour cette raison que le patrimoine immatériel est « patrimoine », au même titre que le patrimoine matériel : dans son cas, « l'original » appartient irrémédiablement au passé tout en étant présent à travers ses manifestations. Mais, par le fait même, le savoir transmis « indique » aux hommes du présent (comme du futur) quel type de rapport ils « doivent » établir avec la manifestation, en tant qu'objet réel matérialisant ce qui fait patrimoine. Or, on sait que la pérennité du patrimoine dépend de ce rapport.

À partir de ce constat, je terminerai en avançant quelques réflexions sur des points qui, à suivre les analyses précédentes, mériteraient aujourd'hui d'être étudiés. (i) Certaines de ces réflexions ont directement rapport au patrimoine immatériel, car sa patrimonialisation n'est pas encore complètement formalisée, surtout pour la part qui est en dehors de la demande d'inscription sur la liste de l'Unesco. (ii) D'autres touchent au patrimoine naturel, qui sous le double coup du nouvel

éclairage apporté par le patrimoine immatériel et d'une actualité qui se fait plus pressante, tend à poser la question d'un nouveau régime de patrimonialité.

(i) Nous avons vu que Laurier Turgeon définissait le régime de patrimonialité du patrimoine immatériel principalement par un nouveau rapport (fondé sur l'affect et la sociabilité, notamment) entre les membres du groupe et ce qui faisait pour eux patrimoine. Les particularités du régime de patrimonialisation afférent nous invitent à évoquer d'autres enjeux méritant examen. J'en citerai deux qui me semblent les plus emblématiques.

Le premier est la place du patrimoine dans la culture (au sens anthropologique de ce dernier terme). Quel est le rapport entre l'élément choisi comme patrimoine et la culture à laquelle il appartient ? S'agit-il de l'élément le plus représentatif, le plus caractéristique, le plus en danger ? Il me semble qu'il vaudrait la peine, surtout dans des sociétés pour qui le patrimoine est habituellement essentiellement matériel, de se pencher, à partir de situations concrètes, sur les critères de reconnaissance justifiant l'obligation de garder. En effet, toute la culture ne pouvant devenir patrimoine, se pose nécessairement la question du choix et de la raison du choix (v.g. Tornatore, 2012). Autrement dit, comment se met en œuvre la réflexivité inhérente à la patrimonialisation ?

Le second enjeu concerne le rapport du groupe social aux « autres », i.e. à ceux qui ne sont pas du groupe mais qui sont intéressés à un titre ou à un autre par les manifestations de ce qui fait patrimoine. Cet enjeu est d'importance car, par exemple, considérer un élément d'une culture spécifique comme représentatif du patrimoine de l'humanité, revient à en faire un objet communicationnel commun au groupe lui-même et aux autres humains. Ce qui pose la question de la nature et des relations entre les deux groupes, tout particulièrement dans un monde où on sait que l'égalité des cultures est, au mieux, un idéal... L'élément patrimonialisé appartenant désormais à l'espace public (Maguet, 2011), comment ne pas le couper de son enracinement culturel, tout en proposant une reconnaissance symbolique par les membres des autres cultures ? La question se pose d'autant plus avec le développement du tourisme (v.g. Condevaux, 2014). Elle mériterait certainement d'être posée au niveau des principes généraux et relèverait alors d'instances internationales comme l'Unesco ; mais sur ce point encore, des recherches sur les pratiques de patrimonialisation seraient à développer.

(ii) Depuis longtemps déjà, la catégorie du patrimoine naturel questionne la conception traditionnelle du patrimoine (v.g. Dubost, 1994 ; Micoud, 2000, Vivien, 2005). De ce point de vue, elle présente des

similitudes avec le patrimoine immatériel, tant du point de vue des acteurs (proximité entre groupes sociaux militants et instances internationales) que des sciences mobilisées (appartenance non au domaine de l'histoire ou de l'histoire de l'art, mais plutôt à la géographie, l'écologie ou l'ethnologie), que de la difficulté, en définitive, d'aligner cette catégorie sur les critères patrimoniaux hérités de la conservation d'œuvres d'art, même entendues au sens large. Le développement du patrimoine immatériel est venu, me semble-t-il, revivifier les questions que posait cette catégorie (son régime de patrimonialité), et surtout faire apparaître de nouveaux enjeux concernant sa patrimonialisation.

Tout d'abord, l'analyse de la patrimonialisation des objets immatériels invite à reconfigurer l'approche du patrimoine naturel. Par exemple, à considérer celle-ci dans ce qu'elle a de plus original et de plus novateur (le mode d'existence d'un objet patrimonial idéal), elle amène à poser la question d'un possible changement d'objet pour le patrimoine naturel : face à une approche qui met généralement l'accent sur la dimension matérielle de la nature (sur les espaces, les espèces, les ressources et les produits, par exemple), elle demanderait d'aborder ce patrimoine dans sa dimension fondamentalement immatérielle, dans ce qui en ferait un objet patrimonial idéal. Qu'il s'agisse soit de la composante culturelle du traitement de la nature, à propos du paysage par exemple (Voisenat, 1995), soit au contraire de l'ensemble des lois qui régissent le fonctionnement de la nature et échappe aux humains (Hache, 2014). À suivre la logique du second cas jusqu'au bout, l'étude de la patrimonialisation du patrimoine naturel ne consisterait plus seulement à étudier comment sauvegarder quelques éléments de nature menacés de disparition (ce qui a pour effet de « dépatrimonialiser » tout le reste, comme le font remarquer les géographes), ni même comment considérer les ressources en tant que bien commun³⁷, mais à l'appréhender comme ensemble de critères et contraintes à conserver. Il est évident que l'objet à patrimonialiser changerait alors d'échelle, puisqu'il concernerait l'ensemble de la nature en tant que vie sur la planète.

Une telle approche poserait ensuite inévitablement la question de la prise en compte du rapport que les différentes cultures peuvent avoir à la nature, en tant qu'objet de patrimoine et non objet de pure connaissance scientifique ; un rapport dont le modèle va, on le sait, du don à la prédation... Mais nous sortons ici du cadre de la patrimonialisation.

³⁷ Ce qui reste la plupart du temps un raisonnement en termes d'appropriation (Smouts, 2005 ; Sgard, 2010).

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

Références bibliographiques

- Andrieux Jean-Yves (sous la dir. de). 1997. *Patrimoine et Histoire*. Paris : Belin.
- Andrieux Jean-Yves (sous la dir. de). 1998. *Patrimoine et Société*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. (Art et société.)
- Bortolotto Chiara (sous la dir.). 2011. *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeu d'une nouvelle catégorie*. Paris : Éd. Maison des sciences de l'homme. (coll. « Ethnologie de la France, Cahier 20 ».)
- Baudrillard Jean. 1976. *L'Échange symbolique et la mort*. Paris : Gallimard. (Bibliothèque des sciences humaines.)
- Campos Lúcia. 2011. « Sauvegarder une pratique musicale ? Une ethnographie du *samba de roda* à la World Music Expo ». *Cahiers d'ethnomusicologie* [En ligne], 24 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 31 décembre 2013. URL : <http://ethnomusicologie.revues.org/1753>.
- Chastel André. 1990. « L'invention de l'Inventaire ». *Revue de l'Art*, 1990, 1. pp. 5-11. doi : 10.3406/rvart.1990.347815. url : [/web/revues/home/prescript/article/rvart_0035-1326_1990_num_87_1_347815](http://web.revues/home/prescript/article/rvart_0035-1326_1990_num_87_1_347815). Consulté le 8 octobre 2014.
- Chaumier Serge. 2003. *Des musées en quête d'identité : Écomusée versus technomusée*. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Nouvelles études anthropologiques.)
- Chevallier Denis (sous la direction de). 1991. *Savoir faire et Pouvoir transmettre : Transmission et apprentissage des savoir-faire et des techniques*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Cahiers d'ethnologie de la France, Cahier 6.)
- Choay Françoise. 1992. *L'Allégorie du patrimoine*. Paris : Éd. du Seuil. (La couleur des idées.)
- Ciarcia Gaetano. 2011. *Ethnologues et Passeurs de mémoires*. Paris/Montpellier : Karthala-Maison des sciences de l'homme de Montpellier.
- Condevaux Aurélie. 2014. « Le patrimoine culturel immatériel à Tonga et ses médiations touristiques ». *Culture & Musées*, 23, Tourisme et médiation des patrimoines, 1^{er} sem 2014, p. 43-65.
- Davallon Jean. 1986. « Gestes de mise en exposition », p. 241-266 in *Claquemurer pour ainsi dire tout l'univers : La mise en*

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

- exposition* / sous la direction de Jean Davallon. Paris : Centre de création industrielle, Centre Georges Pompidou. (Alors.)
- Davallon Jean. 2006. *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier. (Communication, médiation et construits sociaux.)
- Davallon Jean. 2010. « The Game of Heritagization », p. 39-62, in *Constructing Cultural and Natural Heritage : Parks, Museums and Rural Heritage* / sous la direction de Xavier Roigé & Joan Frigolé, Girona : Institut Català de Recerca en Patrimoni Cultural. (IRPC Llibres, 4.)
- Davallon Jean. 2012. « Comment se fabrique le patrimoine : deux régimes de patrimonialisation », p. 41-57 in *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?* / sous la direction de Cherif Khaznadar. Paris : Maison des Cultures du monde. (Babel, 1140.)
- Davallon Jean, Micoud André, Tardy Cécile. 1997. « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexions à propos du patrimoine rural », p. 195-205 in *L'esprit des lieux : Le patrimoine et la cité* / sous la direction de Daniel Grange et Dominique Poulot. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Debary Octave. 2002. *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*. Paris : Éd. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. (Le regard de l'ethnologue.)
- Desvallées André. 1998. « À l'origine du mot "patrimoine" », p. 89-105 in *Patrimoine et Modernité* / sous la direction de Dominique Poulot. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Chemins de la mémoire.)
- Di Méo Guy. 2008. « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », p. 87-109 in Actes du Colloque "*Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*", Septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. La Crèche : Geste éditions. <halshs-00281934>.
- Dubost Françoise. 1994. *Vert Patrimoine : La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme.
- Dulong Renaud. 1998. *Le Témoin oculaire : Les conditions sociales de l'attestation personnelle*. Paris : École des hautes Études en Sciences sociales.
- Eco Umberto. 1993. « Observations sur la notion de gisement culturel ». *Traverses* 5, print., p. 9-18.

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

- Fabre Daniel, Voisenat Claudie. *Domestiquer l'histoire : ethnologie des monuments historiques*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France, Cahiers 15.)
- Farge Arlette. 1989. *Le Goût de l'archive*. Paris : Éd. du Seuil. (La librairie du xx^e siècle.)
- Flon Émilie. 2012. *Les Mises en scène du patrimoine : Savoir, fiction et médiation*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier. (Communication, médiation et construits sociaux.)
- Fournier Laurent-Sébastien. 2011. « La Tarasque métamorphosée », p. 149-166 in *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeu d'une nouvelle catégorie* / sous la direction de Chiara Bortolotto, Paris : Éd. Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France, Cahier 20.)
- Gauthier Alain. 1995. « Le regard muséal ». *Ethnologie française*, 25(1). p. 36-41.
- Genette Gérard. 1994. *L'Œuvre de l'art : Immanence et transcendance*, Paris : Éd. du Seuil. (Poétique.)
- Glévarec Hervé, Saez Guy. 2002. *Le patrimoine saisi par les associations*. Paris : La Documentation française (coll. « Questions de culture »).
- Godelier Maurice. 1996. *L'Énigme du don*. Paris : Arthème Fayard.
- Goodman Nelson. [1968] 1990. *Langages de l'Art*. [Trad. de l'anglais [américain] et présenté par Jacques Morizot : *Languages of art*, 1968]. Nîmes : Jacqueline Chambon.
- Guillaume Marc. 1980. *La Politique du patrimoine*. Paris : Éd. Galilée.
- Hache Émilie (textes réunis par). 2014. *De l'univers clos au monde infini*. Bellevaux : Éd. Dehors
- Hartog François. 2003. *Régimes d'historicité : Présentisme et expérience du temps*. Paris : Éd. du Seuil. (La librairie du XXI^e siècle.)
- Heinich Nathalie. 2009. *La Fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France.)
- Heinich Nathalie. 2012. « Chiara Bortolotto (ed.), *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie* », *Gradhiva*, 15, p. 227-229.
- Jeanneret Yves. 2008. *Penser la trivialité*. Vol. 1 *La vie triviale des êtres culturels*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier. (Communication, médiation et construits sociaux.)
- Jeudy Henri Pierre. 1986. *Mémoires du social*. Paris : Presses universitaires de France. (Sociologie d'aujourd'hui.)

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

- Jeudy Henri-Pierre. 1990. « Introduction », p. 1-10 in *Patrimoines en folies* / sous la direction de Henri-Pierre Jeudy. Paris : Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France, Cahier 5.)
- Jeudy Henri-Pierre. 2001. *La machinerie patrimoniale*. Paris : Sens et Tonka.
- Jeudy Henri-Pierre. 2003. « Inflation patrimoniale et politiques culturelles », p. 31-37 in *Le Regard de l'histoire : L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du xx^e siècle en France* / sous la direction d'Henry Rousso. Entretiens du patrimoine, 26-28 nov. 2001. Paris : Arthème Fayard/Centre des monuments nationaux/MONUM-Éd. du Patrimoine.
- Kirshenblatt-Gimblett Barbara. 2004. « Le patrimoine immatériel et la production métaculturelle du patrimoine ». *Museum international*, 221-222, mai 2004. p. 53-67.
- Lamy Yvon (sous la dir. de). 1992. *Le Pouvoir de protéger : Approches, acteurs, enjeux du patrimoine en Aquitaine*. Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Lamy Yvon. 1993. « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection ». *Genèses*, 11. p. 50-81.
- Lamy Yvon (sous la dir. de). 1996. *L'Alchimie du patrimoine : Discours et politiques*. Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Lamy Yvon. 2003. « Patrimoine et culture : l'institutionnalisation », p. 45-63 in *Pour une histoire des politiques du patrimoine* / sous la direction de Philippe Poirrier & Loïc Vadelorge. Paris : La documentation française. (Travaux et documents)
- Lenclud Gérard. 2009. « Les cultures humaines et le bateau de Thésée. Le problème de l'identité des cultures dans le temps », P. 221-248 *Désirs d'histoire. Politique, mémoire, identité* / sous la direction de Denis Laborde. Paris : Éd. de L'Harmattan.
- Leniaud Jean-Michel. 1992. *L'Utopie française : Essai sur le patrimoine*. Paris : Éd. Mengès.
- Leveau Pierre. 2012. *Épistémologie de la conservation du patrimoine : ontologie d'un domaine, ergologie d'une discipline*. Thèse : Philosophie : Aix-marseille université. Soutenue le 13 décembre 2012 sous la direction de Jacques Morizot.
- Lowenthal David. ([1996] 1998). *The Heritage Crusade and the Spoils of History*. [1^{re} éd. *Possessed by the Past*, New York : Free Press, 1996]. Cambridge : Cambridge University Press.

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

- Lowenthal David. 1998. « La fabrication d'un héritage », p. 107-127 in *Patrimoine et Modernité* / sous la direction de Dominique Poulot. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Chemins de la mémoire.)
- Maguet Frédéric. 2011. « L'image des communautés dans l'espace public », p. 47-71 in *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeu d'une nouvelle catégorie* / sous la direction de Chiara Bortolotto, Paris : Éd. Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France, Cahier 20.)
- Melot Michel. 2005. « Le grand inventaire ». *In Situ* [En ligne], 6 | 2005, mis en ligne le 15 mai 2012, consulté le 16 septembre 2014. URL : <http://insitu.revues.org/8797> ; DOI : 10.4000/insitu.8797
- Micoud André. 1995. « Le Bien Commun des patrimoines », p. 25-38 in *Patrimoine culturel, Patrimoine naturel*. Actes du colloque des 12 et 13 décembre 1994. Paris : La Documentation française/École nationale du Patrimoine.
- Micoud André. 2000. « Patrimonialiser le vivant ». *EspacesTemps*, 74-75, Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur. p. 66-77.
- Micoud André. 2005. « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », p. 81-96 in *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* / sous la direction de Christian Barrère, Denis Barthélémy, Martino Nieddu & Franck-Dominique Vivien. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Gestion de la culture et du secteur non lucratif.)
- Nora Pierre. [1992] 1997. « L'ère de la commémoration », p. 4687-4715 in *Les Lieux de mémoire* / sous la direction de P. Nora. 1^{re} éd. 1992. Paris : Gallimard. (Quarto.)
- Payen Jacques. 1982. « A propos de l'archéologie industrielle ». *Revue d'histoire des sciences*, 35(2). p. 158-162. doi : 10.3406/rhs.1982.1822. url : [/web/revues/home/prescript/article/rhs_0151-4105_1982_num_35_2_1822](http://web.revues/home/prescript/article/rhs_0151-4105_1982_num_35_2_1822). Consulté le 3 novembre 2014
- Poirrier Philippe. 2003. « L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la V^e République », p. 47-61 in *Le Regard de l'histoire : L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du xx^e siècle en France* / sous la direction d'Henry Rousso. Entretiens du patrimoine, 26-28 nov. 2001. Paris : Arthème Fayard/Centre des monuments nationaux/MONUM-Éd. du Patrimoine.
- Poirrier Philippe ; Vadelorge Loïc (sous la direction de). 2003. *Pour une histoire des politiques du patrimoine*. Paris : La documentation française. (Travaux et documents.)

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

- Poulot Dominique. 1997. *Musée, Nation, Patrimoine : 1789-1815*. Paris : Gallimard. (Bibliothèque des histoires.)
- Poulot Dominique. 1998. « Le patrimoine et les aventures de la modernité », p. 7-67 in *Patrimoine et modernité* / sous la direction de Dominique Poulot. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Chemins de la mémoire.)
- Rautenberg Michel. 1998. « L'émergence patrimoniale de l'ethnologie : entre mémoire et politiques publiques », p. 279-289 in *Patrimoine et Modernité* / sous la direction de Dominique Poulot. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Chemins de la mémoire.)
- Rautenberg Michel. 2003. *La Rupture patrimoniale*. SI : Éd. À la croisée. (Ambiances, ambiance.)
- Schrecker Cherry. 2006. *La Communauté : Histoire critique d'un concept dans la communauté anglo-saxonne*. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Logiques sociales.)
- Schnapp Alain. 1993. *La Conquête du passé : Aux origines de l'archéologie*. Paris : Éd. Carré. Rééd. Le livre de poche. (Références-art.)
- Sgard Anne. 2010. « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun ». *Développement durable et territoires* [En ligne], 1(2), septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 13 août 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8565> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8565.
- Smouts Marie-Claude. 2005. « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », p. 53-70 in *Patrimoines naturels au Sud : Territoires, identités et stratégies locales* / sous la direction de Marie-Christine Cormier-Salem [en ligne]. Montpellier : IRD Éditions (généré le 5 octobre 2014). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/irdeditions/4056>>. ISBN : 9782709918206.
- Tardy Cécile (textes réunis par). 2000. *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux* / sous la direction de Michel Rautenberg, André Micoud, Laurence Bérard, Philippe Marchenay. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Cahiers d'ethnologie de la France, 16.)
- Tornatore Jean-Louis. 2012. « Retour d'anthropologie : "le repas gastronomique des Français". Éléments d'ethnographie d'une distinction patrimoniale ». *ethnographiques.org*, 24 - juillet 2012. Ethnographies des pratiques patrimoniales : temporalités, territoires, communautés [en ligne]. (<http://www.ethnographiques.org/2012/Tornatore> - consulté le 5.10.2014.)

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

Turgeon Laurier. 2010. « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux ». *Ethnologie Française*, 2010/3 (vol 40), p. 389-399. DOI : 10.3917/ethn.103.0389.

Vivien Franck-Dominique. 2005. « Et la nature devint patrimoine... », p. 45-70 in *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* / sous la direction de Christian Barrère, Denis Barthélémy, Martino Nieddu & Franck-Dominique Vivien. Paris : Éd. de L'Harmattan. (Gestion de la culture et du secteur non lucratif.)

Voisenat Claudie (sous la direction de). 1995. *Paysage au pluriel : Pour une approche ethnologique des paysages*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Cahiers d'ethnologie de la France, 9.)

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

Résumé

Après une rapide présentation de la définition de la patrimonialisation, rappelant les « gestes » qui la caractérisent, une première partie rappelle l'émergence, en France, de la notion de patrimoine (dans les années soixante-dix et quatre-vingt), ainsi que des critiques dont son extension a fait l'objet de la part des sociologues et des historiens. Les deux types de patrimonialisation des objets matériels sont ensuite examinés : institutionnelle avec l'exemple de l'Inventaire, et sociale avec le patrimoine dit ethnologique. La troisième partie traite de la spécificité de la patrimonialisation du patrimoine culturel immatériel, au regard de son mode d'existence allographique (comme objet idéal distinct de sa manifestation). La mise en perspective ainsi opérée dans les trois parties amène, en conclusion, à faire état des questionnements qu'elle suggère aujourd'hui concernant l'extension de la catégorie de patrimoine culturel immatériel et la (re)définition du patrimoine naturel.

After a brief definition of heritagization and a reminder of the gestures that characterize it, a first part analyzes the emergency in France of the notion of heritage (in the seventies and eighties) as well as the criticism it initiated among sociologists and historians because of its extension. In a second part are presented the two types of heritagization of tangible objects, the institutional one, with the example of the inventory, and the social one i.e.: ethnological heritagization. The third part deals with the specificity of the heritagization of the cultural intangible heritage in connection with its mode of allographic existence (as the ideal object separate from its manifestation). The adopted viewpoint applied in the three parts leads eventually to take into account the questioning that this perspective suggests today concerning the extension of intangible cultural heritage and the (re)definition of the natural heritage.

Mots clés : patrimoine, patrimonialisation, allographique, autographique, immatériel, matériel, naturel

Heritage, heritagization, allographic, autographic, intangible, tangible, natural

Notice biographique

Davallon Jean. 2014. « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014.

Jean Davallon est Professeur émérite de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse. Il a été cofondateur et directeur directeur français du Programme international de doctorat *Muséologie, Médiation Patrimoine*, programme conjoint entre Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et l'Université du Québec à Montréal.

Ses recherches ont essentiellement porté sur le rapport entre dimension symbolique et fonctionnement communicationnel tout d'abord des images, puis des musées et du patrimoine. Il travaille sur l'analyse de l'exposition comme média et sur la patrimonialisation comme processus symbolique.